



2^{ème} APPEL À PROJETS 2018

**SOUTIEN AUX FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES
- NIVEAU 1^{ER} CYCLE -**

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) lance un 2^{ème} appel à projets pour la transformation ou le renforcement de formations professionnalisantes de niveau premier cycle, alternant cours en établissement / présence en entreprise et traduisant de forts liens entre les universités et le secteur socio-économique. Cet appel s'adresse aux établissements membres de l'AUF, hors Europe de l'Ouest et Amérique du Nord.

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est la principale association internationale d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche francophones avec près de 850 membres présents dans plus de 100 pays. Sa **stratégie 2017-2021**, adoptée à son Assemblée générale de Marrakech en mai 2017, a retenu parmi ses priorités l'amélioration de la qualité de l'enseignement ainsi que l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés du Supérieur.

L'Université dans les pays francophones en développement est soumise à des contraintes multiples. Son rôle dans le développement social et économique des pays est de plus en plus reconnu mais les établissements, face à la massification de leurs effectifs, ont du mal à proposer des formations en adéquation avec les besoins en emplois dans l'industrie et les services.

Dans les pays émergents et en développement, l'enseignement supérieur est confronté à de nombreux défis :

- En Afrique, 9% d'une classe d'âge intègre l'enseignement supérieur alors que la moyenne mondiale se situe à 34%. Partout dans le monde, la demande des familles pour l'accès à l'université va continuer d'augmenter sous l'effet conjugué de la jeunesse de la population, de la pression démographique et en raison de l'amélioration des résultats de l'enseignement fondamental et secondaire ;
- La nécessaire évolution de la structure de l'offre actuelle de formation, dominée par les filières d'enseignement général au détriment des filières professionnelles qui représentent moins de 20 % des cursus ;
- La demande croissante du secteur socio-économique sur les qualifications de niveau intermédiaire, conséquence de l'élargissement du tissu des petites et moyennes entreprises comme des demandes de grands groupes notamment dans des secteurs émergents (TIC, services, entrepreneuriat social...).

Le monde de la production du savoir et le monde de la production de biens et de services se sont longtemps ignorés et ont évolué de manière autonome ; ils sont pourtant à rapprocher. Si dans les missions essentielles de l'enseignement supérieur figurent et demeureront la transmission des savoirs et la construction d'un esprit critique, le décalage entre les formations offertes aux étudiants et les besoins de l'économie réelle est l'un des défis qui se pose aux établissements d'enseignement supérieur.

Cette inadéquation pourrait être en partie résolue par un dialogue et une collaboration constructive entre universités et entreprises. La formation professionnalisante et qualifiante est une clé essentielle pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Pour l'université, il s'agit de faciliter, voire garantir, l'insertion professionnelle des étudiants et pour le monde socio-économique de trouver rapidement des recrues aux compétences pertinentes.

Pour faciliter ce rapprochement, l'Agence universitaire de la Francophonie lance un deuxième appel à projets destiné à contribuer au renforcement de formations professionnalisantes existantes ou bien à la transformation de formations académiques en formations professionnalisantes de niveau 1^{er} cycle (Bac+2, Bac+3 ou éventuellement à Bac+4 pour les systèmes éducatifs où la Licence est organisée en 4 ans) associant étroitement université(s) et entreprise(s), dans leur conception comme dans leur animation pédagogique et leur gouvernance (pilotage).

Le soutien de l'Agence portera sur deux années (*année 1* : élaboration/révision du curriculum, implication des entreprises partenaires et mise en place de la structure de gouvernance du projet ; *année 2* : mise en œuvre de la formation et évaluation/bilan du projet). Le projet concerne obligatoirement l'année universitaire correspondant à l'obtention d'un diplôme professionnel (à Bac2, Bac+3 ou Bac+4).

Cet appel s'inscrit plus précisément dans l'Axe 5 de la stratégie 2017 – 2021 de l'AUF « Mieux prendre en compte dans l'offre de formation initiale les besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des institutions membres » qui consiste à :

- **Contribuer à la production de toute la chaîne des qualifications supérieures, en tenant compte des besoins socio-économiques locaux et nationaux.** L'AUF souhaite utiliser les outils de concertation en place pour améliorer l'analyse des besoins de compétences auxquelles les formations devraient répondre, veiller au développement équilibré des différents niveaux de formation grâce à des analyses de besoins régulières.
- **Contribuer au développement de formations professionnalisantes intermédiaires**, en accompagnant la création ou le renforcement des outils permettant la co-construction de l'offre de formation diversifiée pour la formation intermédiaire, et la mise en œuvre collaborative des formations, comme l'implication des entrepreneurs dans la formation des étudiants, ou l'accueil en stage. L'AUF encouragera le développement de formations professionnelles en alternance.
- **Améliorer la participation des opérateurs économiques à la conception et à la mise en place des formations professionnalisantes**, en renforçant le pilotage, la qualité, la participation et l'encadrement dans les formations professionnalisantes, notamment dans les filières économiques et industrielles, en assurant un lien entre ces formations initiales et la formation tout au long de la vie.

<p style="text-align: center;">OBJECTIFS DE L'APPEL</p>	<p>Susciter le renforcement de formations professionnalisantes existantes ou la transformation de formations académiques en formations professionnalisantes de niveau premier cycle (niveau Bac+2, Bac+3 ou éventuellement Bac+4) alternant efficacement séquences académiques et professionnelles pour ainsi mieux répondre aux besoins du marché local de l'emploi et favoriser l'employabilité des jeunes diplômés.</p>
	<p>Construire une méthodologie de collaboration et des relations pérennes universités-entreprises.</p>
	<p>Appuyer l'innovation dans l'enseignement supérieur, en amenant les enseignants et les professionnels à travailler ensemble et à penser différemment l'articulation entre la théorie et la pratique au sein d'une formation.</p>
	<p>Dépasser la simple offre de stage pour aller vers des modèles pédagogiques prévoyant deux lieux de formation à part entière : l'université et l'entreprise avec une présence renforcée des étudiants voire une alternance.</p>
	<p>Développer des modalités de gouvernance (pilotage) des formations, et au-delà, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, intégrant la participation du milieu socio-économique.</p>
<p style="text-align: center;">CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ</p>	<p>Seuls les établissements membres de l'AUF (hors Europe de l'Ouest et Amérique du Nord) peuvent présenter un projet, élaboré obligatoirement en partenariat avec une ou plusieurs entreprises, un groupement d'entreprises ou une branche professionnelle.</p>
	<p>La priorité est accordée aux projets de diplômes capables de justifier d'une forte employabilité dans les filières économiques et industrielles du pays concerné.</p>
	<p>Le projet de formation concerne obligatoirement l'année universitaire correspondant à l'obtention d'un diplôme professionnel à Bac +2, Bac +3 ou éventuellement Bac+4 dans les systèmes éducatifs où la licence est organisée en 4 ans, débouchant directement sur un emploi.</p>
	<p>Une attention particulière sera accordée aux projets dont le diplôme sera structuré en crédits (de type ECTS) selon le système L-M-D, ou s'inspirant du système L-M-D.</p>
	<p>La formation reposera sur un dispositif existant à améliorer ou à consolider. Les objectifs poursuivis et les résultats attendus grâce au soutien de l'Agence par rapport au programme de formation existant devront être explicités.</p>
	<p>La formation est entièrement ou partiellement en langue française.</p>
	<p>L'établissement porteur du projet peut présenter son dossier en partenariat avec d'autres universités, du Nord comme du Sud.</p>

<h2 style="color: #0070C0; margin: 0;">DOSSIER DE CANDIDATURE</h2>	<p>Le formulaire du dossier de candidature est disponible en ligne sur le site de l'AUF. Il sert de guide à la rédaction du projet de formation. Ce formulaire devra être complété par les documents à joindre en annexe listés ci-après.</p>
	<p>1- Contexte du projet</p> <p>L'argumentaire décrivant le projet précisera le contexte national autour des principaux axes suivants¹ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposé du cadre institutionnel et légal existant dans le pays concerné pour le développement de la formation professionnelle et de la relation universités-entreprises. Dans les pays ne disposant pas d'un tel cadre réglementaire, les projets menés à titre expérimental pourront être acceptés. ▪ Justification du secteur socio-économique et des métiers visés et description des activités proposées à travers une analyse ou une enquête préalable faisant la démonstration d'une adéquation formation/emploi. ▪ Prise en compte éventuelle de référentiels métiers-compétences existants.
	<p>2- Présentation du projet de formation</p> <p>Le projet de formation proposé devra comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intitulé précis et le domaine de la formation. ▪ Une présentation des objectifs poursuivis et résultats attendus grâce au soutien de l'Agence par rapport au programme de formation existant. ▪ Le curricula de la formation (unités d'enseignement) et son éventuel découpage en crédits de type ECTS. Chaque unité d'enseignement ou cours sera décrite, les compétences attendues définies et le contenu scientifique précisé de façon synthétique. Le découpage indiquera la répartition des crédits entre chaque Unité d'Enseignement (incluant le temps de présence en entreprise). ▪ La durée de la formation (avec répartition du nombre d'heures de cours, de travaux pratiques ou dirigés et de présence renforcée en entreprise). ▪ Le nombre maximum d'étudiants accueillis par promotion, la durée et le rythme de présence en entreprise des étudiants.² ▪ L'organisation pédagogique du diplôme proposé : modalités d'encadrement, projet tutoré, outils à disposition des étudiants, modalités de contrôle des connaissances, intégration éventuelle de ressources numériques... ▪ Des explications sur la pertinence de l'offre de formation proposée mettant en valeur les débouchés offerts aux étudiants à l'issue de leur formation. ▪ Le pourcentage d'heures d'encadrement de cours assurés par les enseignants et celui assuré par les professionnels. ▪ Les principaux atouts dont le porteur pense disposer pour mener à bien le projet et les principaux obstacles qui pourraient être rencontrés dans la mise en œuvre du projet.
<p>3- Indicateurs de suivi et d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des propositions d'indicateurs de suivi et d'évaluation du programme de formation. L'établissement porteur du projet, en liaison avec ses partenaires, devra en outre fournir à l'AUF, 6 mois après la fin du programme de formation, des informations sur le devenir des étudiants diplômés qui auront bénéficié de l'appui de l'AUF. 	

¹ Voir la synthèse des études réalisées dans le cadre du projet Fonds Solidarité Prioritaire (FSP) « Compétences professionnelles supérieures » du Ministère français des Affaires Étrangères : [http://ifgu.auf.org/media/document/18- Synthese_CNAM_mutualisation_etudes_FSP-juin_201_6.pdf](http://ifgu.auf.org/media/document/18-Synthese_CNAM_mutualisation_etudes_FSP-juin_201_6.pdf)
 Voir le guide opérationnel pour la mise en place et l'organisation de la relation universités-entreprises : http://ifgu.auf.org/media/document/5-Guide_op%C3%87rationnel_relation-universites-entreprises.pdf

² Pour le rythme de présence en entreprise, par exemple : une semaine sur 2 ou 2 semaines par mois ou un mois sur 2...

	<p>4- Gouvernance du projet</p> <p>Le projet indiquera la manière dont l'entreprise ou les entreprises, le groupement d'entreprises ou la branche professionnelle seront associées à la gouvernance (pilotage) de la formation (conception, développement, animation pédagogique, évaluation) et la manière dont l'établissement porteur du projet permettra l'intégration de représentants du secteur socio-économique dans la gouvernance de la formation.</p> <p>Le projet décrira précisément comment sera gérée la scolarité des étudiants (notamment en termes de statut accordé durant leur période en entreprise et leur rétribution ou indemnisation éventuelle) ainsi que l'organisation de l'alternance des périodes entre cours à l'université et présence en entreprise.</p>
<p>DOCUMENTS À JOINDRE EN ANNEXE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une lettre d'engagement signée par le haut responsable de l'établissement d'enseignement supérieur, porteur du projet, introduisant le dossier de candidature à l'AUF en précisant les noms et fonctions du responsable du projet de formation. Le projet peut être déposé par un enseignant titulaire au sein de son institution, possédant le grade minimum de maître-assistant. 2. L'établissement d'enseignement supérieur, porteur du projet, et ses partenaires académiques et non académiques officialiseront leur partenariat par l'intermédiaire d'une lettre d'entente justifiant de leur collaboration et de leur engagement dans la co-construction du projet. Cette lettre d'entente devra être signée par leurs hauts responsables (président, vice-président, recteur, vice-recteur, président-directeur général, directeur, secrétaire général). 3. Une fiche de présentation de l'entreprise ou des entreprises, du groupement d'entreprises ou de la branche professionnelle partenaire(s). 4. Le curriculum vitae du coordonnateur du projet mettant en évidence son expérience dans le domaine d'enseignement visé. 5. Les curriculums vitae des membres de l'équipe mixte pédagogique (enseignants <u>et</u> professionnels). 6. Un chronogramme des activités prévues durant toute la durée de réalisation du projet. <i>Selon l'exemple fourni en annexe 1 de l'appel à projets.</i> 7. Un budget prévisionnel détaillé de l'ensemble des coûts du projet avec indication des coûts paramétriques (phases de conception et de mise en œuvre en année 1 et en année 2). Ce budget comportera également le plan de financement du projet précisant les apports des partenaires (financiers, contributions en nature, valorisation du temps de travail des enseignants et des professionnels...). <i>Selon l'exemple fourni en annexe 2 de l'appel à projets.</i>

**TYPE DE L'AIDE
DE L'AUF**

L'Agence universitaire de la Francophonie propose une démarche de développement de projet et un accompagnement jusqu'au démarrage du programme de formation. L'apport de l'AUF à l'établissement dont le projet est sélectionné pourra consister à soutenir principalement :

La conception, le montage et la gouvernance du programme de formation par :

1. La prise en charge d'une expertise (nationale, régionale ou internationale selon les besoins) pour appuyer **l'élaboration des curriculums et pour travailler avec l'équipe du projet sur la révision des programmes** (en cas de dispositif existant) ou sur leur structuration (maquette, référentiels) pour un projet original.
 2. La prise en charge d'une expertise (nationale, régionale ou internationale selon les besoins) pour **organiser des ateliers de formations de formateurs pour l'équipe du projet (enseignants et professionnels)** afin d'adapter les cours à l'optique professionnelle, et inversement, la pratique professionnelle à l'enseignement.
 3. La prise en charge d'une expertise (nationale, régionale ou internationale selon les besoins) pour la **mise en œuvre des aspects liés à la gouvernance (pilotage) du projet** et au développement d'une culture de l'alternance universités-entreprises.
 4. Un appui à la **conception des cours pour les enseignants et les professionnels impliqués** selon les barèmes officiels en vigueur dans le pays concerné (ces barèmes devront être communiqués).
 5. Le financement éventuel de **missions d'enseignement** en cas d'un partenariat avec un autre établissement (suivant le barème des indemnités de missions en vigueur à l'AUF).
 6. La prise en charge partielle d'une **dotation pédagogique pour les étudiants et de petit matériel ou d'équipement pour la formation**, selon les besoins clairement définis et détaillés par l'université dans le dossier de réponse à cet appel. Ces dépenses ne peuvent dépasser 10% du montant de la contribution demandée à l'AUF.
 7. La promotion de la formation par son insertion sur les sites Internet de l'AUF.
- Au cours de cette phase de conception et montage, l'établissement porteur du projet peut s'appuyer sur un partenariat avec un autre établissement, du Nord comme du Sud.

La part de la contribution globale de l'AUF sera évaluée en fonction de l'estimation prévisionnelle détaillant l'ensemble des coûts du projet et des co-financements mobilisés qui sont obligatoires et qui devront être précisément indiqués.

Ces cofinancements pourront être constitués par exemple de la prise en charge par la ou les entreprise(s) partenaire(s) des indemnités d'enseignement des professionnels associés aux cours à donner, d'indemnités versées aux étudiants inscrits pour leur travail en entreprise...

Le chronogramme d'activités et le budget prévisionnel - plan de financement du projet devront être présentés selon les 3 phases de :

- (i) conception-montage-gouvernance,
- (ii) année 1 de mise en œuvre,
- (iii) année 2 de mise en œuvre.

La contribution maximale de l'AUF pour son appui à la conception et aux années 1 et 2 de mise en œuvre de la formation ne pourra pas dépasser 40 000 € (quarante mille euros).

<p style="text-align: center;">SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME DE FORMATION</p>	<p>A l'issue des deux premières phases de mise en œuvre du programme de formation : (i) conception, montage et ii) suivi de la formation pour une 1^{ère} promotion à Bac+2, Bac+3 (ou éventuellement à Bac+4), l'AUF mesurera, sur la base des indicateurs proposés par le porteur du projet et sur ceux qui seront définis par le comité de sélection et de suivi du projet, les résultats atteints (notamment en termes d'emplois trouvés par les diplômés et de leur insertion professionnelle).</p> <p>Au terme de la deuxième année de fonctionnement (2^{ème} promotion à Bac+2, Bac+3 ou éventuellement à Bac+4) du programme de formation, l'AUF examinera le bilan final d'exécution scientifique, technique et financière remis par l'établissement porteur du projet bénéficiaire du soutien de l'AUF. En cas de nécessité et pour faciliter le déploiement et la pérennisation de ce programme au-delà de son soutien, l'AUF pourrait prolonger son appui pour une troisième cohorte d'étudiants, dans une moindre mesure et sous certaines conditions.</p>
<p style="text-align: center;">MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS</p>	<p>Les projets sont réceptionnés par les services concernés de l'AUF qui en vérifient la recevabilité administrative et contrôlent les critères d'éligibilité. Les dossiers incomplets et non recevables sont rejetés. Toutefois, l'AUF se réserve la possibilité de solliciter des compléments d'information auprès des porteurs de projets recevables.</p> <p>Les dossiers complets et recevables sont évalués par le comité de sélection et de suivi du projet composé de représentants de l'AUF, de membres des Instances de l'AUF et d'experts externes en fonction de la nature de la proposition. La sélection finale appartient aux Instances de l'AUF.</p>
<p style="text-align: center;">CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'expérience dans le domaine scientifique du diplôme proposé de l'établissement et de l'équipe (enseignants et professionnels) initiatrice de la proposition. 2. Les modalités d'intégration des partenaires socio-économiques (entreprise(s) ou branche professionnelle) au projet et leur niveau d'engagement. 3. La qualité du ou des partenaires socio-économique(s), la présentation de leur stratégie notamment en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). 4. La mobilisation de cofinancements pour la mise en œuvre et le fonctionnement du projet, au-delà de la période de soutien apporté par l'AUF. 5. La capacité de l'établissement porteur du projet à mettre en évidence les modalités d'une collaboration « universités-entreprises » réussie leur offrant des débouchés réels dans le secteur socio-économique visé à l'issue de la formation. 6. Des choix pédagogiques explicites. 7. La qualité des descriptifs des cours. 8. Les modalités de mise en œuvre de deux lieux de formation à part entière et en alternance - l'université et l'entreprise -, entre les périodes de cours et les périodes de présence renforcée en entreprise ainsi que le statut accordé aux étudiants pendant les périodes en entreprise. 9. La stratégie de pérennisation du projet au-delà du soutien de l'AUF. 10. La qualité globale du projet.

SOUSSION DES DOSSIERS	<p>Date limite de dépôt d'un dossier complet : 30 septembre 2018 à 24 h GMT.</p> <p>Le dossier est à déposer obligatoirement sur le site Internet (inscription préalable nécessaire) : http://formulaires.auf.org</p> <p>L'ensemble des documents demandés est à communiquer en format .pdf. ou .docx ou .xlsx</p>
----------------------------------	--

CALENDRIER

1er/06/2018	Diffusion de l'appel à projets.
30/09/2018	Clôture de l'appel à projets.
10/10/2018	Examen des dossiers (conformité, recevabilité).
30/11/2018	Présélection des projets à l'issue du processus d'évaluation par les instances de l'AUF.
15/12/2018 (à partir de)	<p>Notifications des résultats aux porteurs de projets.</p> <p>Démarrage du processus de finalisation des projets présélectionnés suivant les recommandations des instances de l'AUF avec l'appui des Directions régionales de l'AUF.</p>
15/04/2019 (à partir de)	Présentation des projets finalisés au Comité de financement du Fonds de l'innovation de l'AUF pour arbitrage final.
15/06/2019 (à partir de)	Discussion et signature des conventions de développement des projets retenus.
15/09/2019 (à partir de)	Démarrage des projets (phase de conception).

CONTACTS

Pour toute question ou précision complémentaire, vous pouvez envoyer un message à :

appel-fopro-2018@auf.org

Les Directions régionales de l'AUF sont également à la disposition des établissements membres pour les guider dans la préparation et l'élaboration de leurs dossiers de candidature.

Liste et coordonnées complètes des Directions régionales de l'AUF sur :

<https://www.auf.org/lauf-dans-le-monde/nos-implantations/>